



12 Avenue Armand Daney  
34660 Cournonterral  
Tel : 04 67 85 00 11  
Site : www.ville-cournonterral.fr

## DECISION DU MAIRE n°2024/10

### MAPA – ASSURANCE CYBER SECURITE

**Le Maire de Cournonterral :**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,  
**Vu** la délibération du conseil municipal du 27 mars 2024 n°D2024-19, accordant au Maire de la Commune, pour la durée de son mandat, délégation de pouvoir, en application des articles du CGCT susnommés,  
**Vu** le Code de la Commande Publique et notamment son article L.2123-1 relatif aux marchés passés en procédure adaptée,

**Considérant** la nécessité pour la commune d'être assurée contre le risque cyber sécurité,  
**Considérant** l'offre de VERSPIEREN qui répond parfaitement aux besoins de la Commune,

### DECIDE

\*\*\*\*\*

**ARTICLE 1 :**

De conclure avec la société VERSPIEREN MONTPELLIER, sise Parc Club du Millénaire Bâtiment 1 – 1025 rue Henri Becquerel – 34000 MONTPELLIER, un marché passé en procédure adaptée pour assurer le risque Cyber-sécurité pour une durée d'un an d'un montant de 2624,50 € TTC.

**ARTICLE 2 :**

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

Fait à Cournonterral, le 26/04/2024



Le Maire

William ARS